

**Objet : Assemblée générale 2010.**

Cher Adhérent,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai l'honneur de vous convier à assister à l'Assemblée générale annuelle de notre association qui se tiendra :

**Samedi 26 juin 2010 de 9 h 15 à 12 h 30**

**ESPACE VINCI**

25, rue des Jeûneurs  
75002 PARIS

Tél. 01.42.46.79.77. (Métro : Grands Boulevards -sortie rue Saint-Fiacre ou Sentier-)

Les adhérents seront accueillis à partir de 8 heures 45 pour émargement.

**L'ordre du jour sera le suivant :**

1. Lecture du rapport moral - Présentation du rapport d'activité.
2. Lecture du rapport de gestion.
3. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes.
4. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.
5. Vote des résolutions sur les rapports soumis à l'Assemblée générale.
6. Approbation du budget prévisionnel 2010 de l'A.N.P.A.A.
7. Opérations immobilières : présentation des projets et vote des résolutions.
8. Montant de la cotisation à l'Assemblée générale.
9. Questions diverses.

Au cas où vous ne pourriez participer à cette assemblée, vous avez la possibilité de vous y faire représenter en donnant pouvoir à un autre adhérent à jour de sa cotisation (**voir au verso**).

Veillez agréer, Cher Adhérent, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dr Alain RIGAUD  
Président de l'A.N.P.A.A.

NB : les rapports présentés à l'assemblée générale seront consultables sur le site [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr) à partir du vendredi 18 juin

✂

**VOTRE ADHESION 2010**

Nous vous invitons *\*(si vous ne l'avez pas déjà fait)* à renouveler votre adhésion ainsi que votre abonnement à "Addictions" auprès de votre Comité départemental. Vous pouvez également nous adresser votre règlement, le montant de votre cotisation sera alors reversé au Comité de votre domicile.

**ADHESION**

- Membre titulaire 15,00 €
- Membre bienfaiteur 150,00 €
- Jeune – Demandeur d'emploi 5,00 €

**ABONNEMENT**

- Abonnement et adhésion 30,00 €
- Abonnement seul (France) 20,00 €
- Abonnement étranger 25,00 €

**A.N.P.A.A.**

20, rue Saint-Fiacre - 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 - Fax : 01 45 08 17 02 - [contact@anpaa.asso.fr](mailto:contact@anpaa.asso.fr) - [www.anpaa.asso.fr](http://www.anpaa.asso.fr)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974).

**SI VOUS NE POUVEZ PAS ASSISTER A L'ASSEMBLEE GENERALE,  
VOUS POUVEZ VOUS Y FAIRE REPRESENTER**

---

**Article 21 du Règlement intérieur :** Tout adhérent à jour de sa cotisation dispose, pour l'Assemblée générale, d'une voix dont il peut faire usage de la façon suivante :

- a) personnellement, par sa présence à l'Assemblée générale.
- b) Par correspondance, mais seulement pour les élections au Conseil et de telle façon que puisse être réalisé le contrôle de la qualité d'adhérent.
- c) Et par pouvoir pour toutes les questions à l'ordre du jour, **à l'exception des élections au Conseil**. Il peut donner son pouvoir à tout adhérent de l'A.N.P.A.A. ayant voix délibérative, **désigné nommément ou ès qualité**. Les pouvoirs reçus en excédent ne peuvent être transférés à un autre adhérent. Ils doivent être retournés au mandant en l'invitant à désigner un autre mandataire.

Pour cela, découpez la formule de pouvoir ci-dessous, remplissez-la et adressez-la à l'adhérent que vous avez choisi pour voter à votre place sur les questions qui figurent à l'ordre du jour.

**Sera déclaré nul** tout pouvoir laissé en blanc (l'adhérent bénéficiaire du pouvoir n'étant pas désigné nommément ou ès qualité).

**Article 8 des statuts :** Le vote par correspondance est admis pour les élections au Conseil d'administration. Le vote par procuration est admis pour toutes autres questions à l'ordre du jour ; aucun adhérent ne peut, toutefois, détenir plus de 10 pouvoirs.

✂-----

**POUVOIR**

Je soussigné .....  
demeurant à .....

donne par la présente à M \_\_\_\_\_

pouvoir de me représenter à l'Assemblée générale ordinaire de l'A.N.P.A.A. qui doit se tenir le 26 juin 2010. En conséquence, prendre part à tout vote, approuver toute résolution ou délibération, formuler toute observation, et plus généralement, faire le nécessaire.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

(Porter la mention manuscrite "Bon pour pouvoir" au-dessus de la signature)